

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CODIFICATION DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la codification du droit de l'environnement ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, la législature 2014-2019 s'est achevée dans une forme de chaos et plusieurs décrets n'ont pas pu être adoptés, faute de majorité. Ce fut le cas en environnement.

Le droit de l'environnement ne cesse d'évoluer et force est de constater qu'aujourd'hui la lisibilité n'est pas la qualité première du droit de l'environnement. La Wallonie a entamé un travail de codification de ce droit, mais il convient de constater que votre prédécesseur n'a pas adopté la bonne méthode, on peut même dire qu'il n'avait pas une stratégie définie.

Pourtant, quand un gouvernement veut mener un travail de codification, avec l'aide du Parlement, il peut y arriver. Aujourd'hui, tous les acteurs s'accordent pour dire que le CoDT est un bon texte, mais le ministre Henry a consulté et a mis des mois pour y arriver. Il avait une vision et une méthode.

Concernant le droit de l'environnement, qu'en est-il ? Quel avenir entendez-vous donner aux décrets inachevés de la législature précédente ? Entendez-vous défendre la réforme du permis d'environnement et le Code du sous-sol imaginé par votre prédécesseur ?

On se rappellera que la section législation du Conseil d'État avait été assez sévère. Ne serait-il pas opportun d'adopter une méthode chère à votre collègue de l'Énergie et présenter tous les livres une fois qu'ils seront prêts ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, la codification du droit de l'environnement est pour l'instant incomplète, car elle ne régit pas tous les thématiques ou milieux de l'environnement.

Pas moins d'une dizaine de livres étaient envisagés au départ du travail de codification au début des années 2000.

Il faut être pragmatique et réaliste : ce chantier est d'envergure et requiert donc de concentrer ses efforts par étapes.

Trois projets de décret codifiant le permis d'environnement, le sous-sol et les déchets ont été préparés, certains adoptés par le Gouvernement précédent. Le Parlement wallon n'a néanmoins pas eu l'occasion d'en débattre ni de les voter.

J'entends donc, en partenariat avec l'administration, valoriser au mieux ces travaux dès lors que la Wallonie a investi des moyens pour préparer ces différents textes et que certains répondent à des nécessités identifiées par l'administration ou les acteurs concernés.

Mais permettez-moi de prendre quelques semaines pour l'écoute et la concertation avant de fixer mes priorités en la matière.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. C'est effectivement un chantier d'envergure, je vous permettrai de prendre le temps nécessaire, mais je pensais important de poser la question et de replacer le débat.